



Carrières-sur-Seine, le 26 avril 2011

A l'intention de :

M. Schmitz, président du Conseil Général des Yvelines
M. Pierre Lequiller, député des Yvelines, vice-président du Conseil Général des Yvelines
Mme Petit-Groud, responsable d'Yvelines Enfance Adoption
M. Dominique Benoit, direction de l'enfance, de l'adolescence, de la famille et de la santé (DEAFS), Conseil Général des Yvelines
Mme Tabarot, présidente du Conseil Supérieur de l'adoption
Mme Nadine Morano, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité
M. Jean-Marie Colombani, rédacteur du rapport Colombani
Mme Geneviève Miral, présidente de la fédération Enfance et familles d'adoption
M. Eric Solego, président d'Enfance et familles d'adoption 78

Objet : amélioration de la procédure d'agrément pour l'adoption d'enfants dans les Yvelines

Mesdames, Messieurs,

Adopter est un parcours du combattant. Ce qui était moins connu jusqu'au reportage de France Info le 26 mars 2011, est que les difficultés débutent dès la procédure d'agrément, et ce particulièrement dans les Yvelines.

Depuis de nombreuses années, les Yvelines sont un des départements où il est le plus difficile d'obtenir l'agrément, avec des taux de refus qui avoisinent les 25%, alors que la moyenne nationale se situe aux alentours de 10% (source : ONED). Ce taux est d'ailleurs sous-estimé : il ne prend pas en compte les postulants qui abandonnent leurs démarches en cours de procédure.

Pire, les Yvelines sont connus comme un département difficile par les pays étrangers qui reçoivent les agréments et les rapports de tous les départements de France.

Association apolitique d'aide aux postulants à l'adoption d'enfant(s), Egalité Adoption ne remet bien sûr pas en cause le fait d'être évalué par une équipe de professionnels avant de commencer les démarches d'adoption, au contraire. Mais nous souhaitons que ces évaluations soient impartiales et dénuées de jugement discriminatoire, qu'elles se passent de la même manière sur tout le territoire français. La mission des travailleurs sociaux est double : accompagner ET évaluer. Malheureusement, la première partie est trop souvent oubliée, à dessein semble-t-il, d'après les propos de la responsable d'Yvelines Enfance Adoption lors du reportage de France Info.

Les témoignages que nous avons recueillis nous amènent à penser qu'une incompréhension profonde s'est développée entre Yvelines Enfance Adoption et les postulants à l'adoption. Nombreux sont les postulants yvelinois écœurés par des pratiques opaques. Sans que cela ne soit jamais écrit, un « profil idéal » semble être requis par les travailleurs sociaux des Yvelines pour espérer avoir l'agrément : par exemple avoir tenté l'assistance médicale à la procréation pendant de longues années, ne pas avoir d'enfant « biologique », ne rien avoir « d'atypique » dans son parcours familial : divorce, décès d'un parent, d'un enfant...

Non seulement ces « pré-requis » sont parfaitement illégaux, mais de plus nous constatons dans les rapports de certains travailleurs sociaux des Yvelines qu'ils outrepassent leurs domaines de compétence : des assistantes sociales retranscrivent des données médicales ou psychologiques, des

psychologues tentent une psychanalyse... Les exemples sont légion. Nos adhérents témoignent des mêmes dérives au cours des entretiens, qui se déroulent dans un climat tendu. Tout ceci fait que la procédure d'agrément est extrêmement mal vécue, douloureuse, déstabilisante.

Les abus constatés amènent certains postulants à renoncer, alors qu'ils auraient certainement fait de bons parents, ou plutôt des parents « normaux ».

Fort de ce constat, l'association Egalité Adoption a donc envoyé plusieurs courriers fin 2008 : à l'ancien Président du Conseil Général des Yvelines, puis à chaque Conseiller Général des Yvelines, pour signaler et essayer de remédier à la situation des Yvelines en matière d'adoption d'enfants, et proposer son aide pour l'harmonisation de la procédure d'adoption.

Une partie de l'équipe d' Yvelines Enfance Adoption a été renouvelée en 2009. Nous voulions y voir un espoir de changement, vers plus de transparence et d'ouverture envers les postulants, en conformité stricte avec la loi. C'est donc plein d'espoir que nous avons adressé une nouvelle lettre au nouveau Président du Conseil Général des Yvelines, fin 2009. Nous proposons une nouvelle fois notre aide, pour faire passer les Yvelines du statut de département difficile à un département pilote. Notre courrier n'a jamais obtenu de réponse.

Malheureusement, de plus en plus de nouveaux postulants sont revenus vers nous, après des entretiens mal vécus, que ce soit avec de nouveaux travailleurs sociaux ou des anciens.

Ce n'est pas tel ou tel professionnel qui est visé, mais bien toute la gestion de la procédure d'agrément qui est mise en cause dans les Yvelines.

Le Conseil Général des Yvelines met en avant son professionnalisme, « pour le bien de l'enfant ». Quelles sont exactement les formations suivies par les professionnels d'Yvelines Enfance Adoption ? Extrait du rapport Colombani [1], proposition 14 : *« Mettre en place une sensibilisation des travailleurs sociaux aux mécanismes psychiques de la construction et du développement de l'enfant dans la formation initiale et continue La loi de 2007 sur la protection de l'enfance a prévu une formation obligatoire pour les inspecteurs de l'ASE qui prennent leurs fonctions. Il conviendrait, également, de revoir les formations initiales des travailleurs sociaux (assistants sociaux, éducateurs spécialisés) pour s'assurer que la sensibilisation aux mécanismes psychiques de la construction du jeune enfant (notamment théorie de l'attachement) est effectuée. »*

Comment est abordée l'adoption dans ces formations ? Même question concernant le lien biologique entre la mère et son enfant : les travailleurs sociaux sont-ils formés pour essayer de rétablir ce lien biologique, quitte à laisser des enfants en institution pendant de longues années ?

Un enfant a besoin de parents. Si possible biologiques, bien évidemment. Mais des parents adoptifs seront toujours préférables à des institutions, surtout pendant de longues années. Notre association prend clairement position pour l'adoption, « pour le bien de l'enfant ». La proposition 11 du rapport Colombani ([1]) recentre aussi le débat autour du bien de l'enfant, en soulignant *« Si toutes les mesures visant à éviter le placement doivent être explorées et le retour de l'enfant dans sa famille recherché, la question se pose de savoir quelle est la prise en charge la plus adaptée si ce retour s'avère préjudiciable pour lui, l'adoption pouvant être une solution. Et surtout dans quels délais l'intérêt de l'enfant doit prévaloir : le temps de l'enfant et de sa construction n'est pas celui de l'administration. »*

Lors des secondes évaluations, les postulants du 78 doivent souvent rencontrer des personnes extérieures au 78, qui s'avèrent être des références dans le domaine de l'adoption. Pourquoi les rapports émanant d'experts reconnus de l'adoption sont-ils en totale contradiction avec les rapports des travailleurs sociaux du 78 ? Pourquoi la commission d'agrément ne tient-elle pas compte de ces

nouveaux rapports ? Pourquoi la quasi totalité des décisions de la commission d'agrément se prennent à l'unanimité ? Pourquoi n'y a t'il pas discussion ?

Pourquoi est-il extrêmement difficile d'obtenir un agrément pour une fratrie dans le 78, alors des pédiatres reconnus telle que Edwige Antier le conseille, pour le bien des enfants ?

Pourquoi est-on quasiment systématiquement obligé de repasser tous les entretiens, soit au minimum 4 entretiens, alors que dans beaucoup d'autres départements les postulants peuvent ne recommencer qu'une seule des deux évaluations, avec un ou plusieurs entretiens ?

Pourquoi y a t'il des « copier-coller » entre les rapports, que ce soit lors d'une même procédure d'agrément ou lors d'une nouvelle évaluation : les deux travailleurs sociaux échangeant clairement des informations.

Pourquoi ne pas prévenir les postulants au début de procédure que c'est une pure évaluation qui va avoir lieu, et qu'ils doivent se débrouiller seuls, avec l'aide d'associations s'ils le souhaitent, pour l'accompagnement, pour mieux appréhender la réalité de l'adoption internationale ? Cela éviterait à des personnes qui racontent « naïvement » leur parcours de se sentir salies, presque « massacrées » à la fin de la procédure d'agrément. Une formation aux postulants ([1], proposition 19), comme cela a cours dans d'autres pays européens, serait vraiment plus efficace et humaine. Cela ne changerait peut être pas le taux abandon, mais le vécu des postulants seraient totalement différent.

Le Conseil général défend les intérêts des habitants du département, il mène des actions en faveur de l'enfance et de la famille.

La loi est claire. Le Président du Conseil Général délivre les agréments en son nom. Il existe des départements où Président du Conseil Général prend ses responsabilités et va parfois à l'encontre des avis de la commission d'agrément. Au vu des abus constatés depuis de trop nombreuses années dans les Yvelines, nous ne pouvons que demander à M. Schmitz, Président du Conseil Général des Yvelines, de s'intéresser personnellement à chaque dossier, surtout les dossiers avec des avis négatifs de la commission.

Nous proposons une nouvelle fois notre concours pour faire passer les Yvelines d'un des départements les plus difficiles en matière d'adoption, à un département modèle, appliquant les recommandations du rapport Colombani.

Le Conseil Supérieur de l'Adoption a élaboré un référentiel d'évaluation à destinations des travailleurs sociaux. Les Yvelines pourraient être un des premiers départements de France à le « tester ». Ceci serait un premier pas vers une homogénéisation de ces référentiels ([1], proposition 20) ; et conforme aux articles 3 et 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.

Un autre signe positif serait de publier les chiffres détaillés de l'adoption dans les Yvelines, incluant le nombre d'enfants adoptés rendus aux services sociaux ou ayant rencontrés de sérieux problèmes.

Nous sommes à votre disposition pour un entretien constructif.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions, d'accepter l'expression de nos salutations distinguées.

Anne-Marie Hartmann, présidente de l'association Egalité Adoption

[1] Rapport sur l'adoption, Jean-Marie Colombani, mars 2008